

Accueil > Créances pécuniaires > **Frais de justice applicables à la procédure européenne d'injonction de payer**  
**Frais de justice applicables à la procédure européenne d'injonction de payer**

Malte

**Introduction**

[Quels sont les frais applicables?](#)

[Combien dois-je payer?](#)

[Que se passe-t-il si je ne paie pas les frais de justice dans les délais?](#)

[Comment payer les frais de justice?](#)

[Que dois-je faire après le paiement?](#)

**Introduction**

Les frais applicables à cette procédure sont fixés à l'article 1er, paragraphe 2, à l'article 2 et à l'article 13, paragraphe 1 de la tarification B du chapitre 12 des lois de Malte, Code d'organisation et de procédure civile.

Le paiement des droits de greffe ne peut pas être effectué par voie électronique.

**Quels sont les frais applicables?**

Le paiement est requis en ce qui concerne les formulaires suivants:

Formulaire A – Demande d'application de la procédure européenne d'injonction de payer

Formulaire D – Décision de rejet d'une demande d'application de la procédure européenne d'injonction de payer

Formulaire E – Procédure européenne d'injonction de payer

Formulaire F – Opposition à une procédure européenne d'injonction de payer

Formulaire G – Déclaration de force exécutoire

**Combien dois-je payer?**

Formulaire A – Demande d'application de la procédure européenne d'injonction de payer: droit de greffe de 30,00 euros et 7,20 euros pour chaque notification au (x) défendeur (s) et au demandeur du formulaire D ou E

Formulaire F – Opposition à une procédure européenne d'injonction de payer: droit de greffe de 30,00 euros et 7,20 euros pour chaque notification au demandeur

Formulaire G – Déclaration de force exécutoire: droit de greffe de 20,00 euros

**Que se passe-t-il si je ne paie pas les frais de justice dans les délais?**

Le formulaire ne sera traité qu'après le paiement.

**Comment payer les frais de justice?**

Il est possible de payer les frais de justice sur le compte bancaire suivant:

Nom du titulaire du compte	CASHIER MALTA GOVERNMENT
IBAN (compte bancaire international)	MT55MALT011000040001EURCMG5001H
Clé de la Banque nationale	CODE GUICHET 01100
Numéro de compte	40001EUR-CMG5-001-H
Code BIC/SWIFT	MALMTMT
Nom de la banque	BANQUE CENTRALE DE MALTE
Adresse de la Banque	CASTILLE PLACE VALLETTA MALTA
Devise du compte	EURO

**Que dois-je faire après le paiement?**

Vous devez présenter le reçu délivré par la banque auprès de laquelle l'opération a été effectuée.

Dernière mise à jour: 04/05/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.